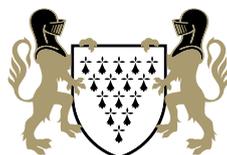


GUÉRANDE MAGAZINE



DOSSIER

GUÉRANDE VILLE PRUDENTE



Ville de
Guérande

édito



Chères Guérandaises, chers Guérandais

Après une Fête médiévale tant attendue, qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur des retrouvailles, l'été permet de prolonger ce moment de partage. C'est une période riche pour notre commune où nous ouvrons nos bras au monde avec de nombreuses animations festives et de riches visites culturelles. Vous trouverez, annexé à ce magazine municipal, le programme des animations estivales proposées au sein de votre commune pour les Parenthèses guérandaises.

À l'orée de cette saison estivale, ce numéro a aussi vocation à vous présenter certains de nos projets réalisés et d'autres encore à venir. Parmi eux, le passage en « zone 30 » de l'ensemble des voies communales de Guérande dès la rentrée prochaine. Cette mesure est extrêmement attendue par la population. Attachée à votre sécurité, l'équipe municipale a pris la décision de mettre en place ce dispositif afin de baisser drastiquement les accidents de la route. Elle ira de pair avec de nombreux aménagements à venir dans les villages et les quartiers pour réduire la vitesse des automobilistes contrevenants.

L'été est également une période de détente où l'on peut préparer la rentrée, raison pour laquelle nous vous proposons, à la fin de ce numéro, un dossier dédié aux activités à venir afin que vous puissiez planifier les prochains mois le plus sereinement possible.

Je vous souhaite une bonne lecture et un agréable été à toutes et à tous.

Nicolas Criaud
Maire de Guérande

||
C'est une période riche pour notre commune où nous ouvrons nos bras au monde avec de nombreuses animations festives et de riches visites culturelles.

Gwenrannadezed ker, Gwenranniz ker,

Da heul ur Gouel ar Grennamzer hir c'hortozet, c'hoarvezet e levezeg hag aoz vat an emgavedigezh, e ro dimp an hañv an dro da astenn ar prantad kenlodañ-se. Bez' ez eus anezhañ ur vuezon binvidik evit hon c'humun ma tegemeromp ar bed a-vriad-kaer gant abadennoù festus ha gweladennoù sevenadurel talvoudek. Kenstag ouzh ar c'hannadig dinazel-mañ e kavot an holl zeizjadoù pouezus hag an obererezhioù kinniget en ho kumun evit an daou viz da zont.

War zigoroù ar c'houlzad-hañv emañ pal an niverenn-mañ kinnig lod eus hon erbaroù kaset da benn dija ha re all da zont c'hoazh.

En o zouez emañ an tremen e « takad 30 » eus holl forzhioù ar gumun ken abred ha distro Gwengolo. E sorc'henn eus an darbar-se emañ ar boblañs. Dre-se, peogwir omp tomm ouzh ho surentez, e c'hallimp izelaat a-vras niver ar gwallzarvoudoù war an hentoù. Kement-mañ a yelo keñver-ouzh-keñver gant terkadurioù niverus er c'hêriadennoù hag er c'harterioù a-benn digreskiñ tizh ar vleinierion e gwall.

An hañv zo anezhañ ur prantad didorr ivez ma c'haller prientiñ an distro, setu perak e kinnigomp deoc'h, e dibenn ar c'hannadig-mañ, un teuliad gouestlet d'an obererezhioù rakwelet a-benn ma c'hellot steuñviñ ar mizioù da zont ent-seder.

Hetiñ a ran ul lennadenn vat hag un hañvezh c'hwek da bep hini.

sommaire



P. 4
Dossier



P. 6
Urbanisme



P. 7
Des travaux dans la ville



P. 8
La Madeleine



P. 9
Environnement



P. 10
Attractivité



P. 11
Citoyenneté



P. 12
Culture et Patrimoine



P. 13
Solidarités

P. 14 • Tribunes

P. 16 • Préparer la rentrée

P. 18 • Jeunesse

P. 19 • Le Maire vous répond



Directeur de la publication : **Xavier Fournier**
Rédacteur en chef : **Guillaume Bollet**
Rédaction : **Heilen Beyer, services municipaux de la Ville de Guérande**
Traduction bretonne : **Laurent Motrot**
Visuels : **Ville de Guérande, Cap Atlantique, William Grain-Lambert**
Maquette et mise en page : **Second Regard**
Impression : **Icônes (56) - Certifié PEFC™ 10-31-3162 - Imprim'vert**

Retrouvez toute l'info de votre ville sur www.ville-guerande.fr

Suivez-nous sur

Tirage : 9 170 exemplaires
Distribution : Toutes les boîtes aux lettres des foyers guérandais. Guérande Magazine est à votre disposition à l'Hôtel de Ville et dans les bâtiments municipaux.
 Il est également consultable sur le site de la Ville, en version numérique ou audio.

Ville prudente

La superficie de notre commune est de 81 km², soit 16 km² de plus que Nantes ! Avec un territoire aussi vaste, les dangers de la circulation sont très présents. La municipalité souhaite apporter des solutions concrètes pour limiter les risques d'accidents : aménagements de sécurité, réduction de la vitesse, etc. Retrouvez les détails dans ce dossier.

Sécurisation du chemin de la Nantaise

Cette voie communale est un itinéraire très fréquenté où la vitesse moyenne constatée rendait la situation dangereuse pour les riverains. Les déplacements doux y étaient notamment quasiment impossibles. La Ville a donc décidé de créer une zone agglomérée permettant la réalisation d'aménagements de sécurité routière : 2 plateaux surélevés, 4 écluses centrales avec sens de priorité, une chaussée à voie centrale banalisée sur environ 1 400 mètres, ainsi que la réfection du revêtement.

Coût global de l'aménagement :
305 000 € TTC

Mise en service : fin avril 2022

Intervenants : Groupement Territoires Partagés / C21 (maître d'œuvre) et CHARIER TP (travaux).



Sécurisation de la rue des Parcs Neufs et de la rue Saint Exupéry - La Madeleine (SIVOM)

L'axe principal de La Madeleine, formé par les rues des Parcs Neufs et la rue Saint-Exupéry, donne accès à tous les services et équipements publics de ce village important. Malgré une limitation à 30 km/h depuis plusieurs années, force est de constater des vitesses excessives, créant des situations accidentogènes, du fait de la présence de nombreux piétons, notamment des enfants faisant quotidiennement le trajet entre l'APS, les écoles et le restaurant scolaire. Le SIVOM de La Madeleine a donc décidé de sécuriser cette route départementale en agglomération. À terme, 4 plateaux surélevés, un cheminement pour les personnes à mobilité réduite et une modification du régime de priorité seront réalisés. Ces aménagements faciliteront notamment le développement des liaisons cyclables entre les différents centres d'intérêt de La Madeleine. De son côté, le Département de Loire-Atlantique étudie la modernisation du revêtement en enrobés d'ici la fin de l'année.

Coût global de l'aménagement :
250 000 € TTC (hors revêtement porté par le Département)

Mise en service : fin août 2022 (hors revêtement en enrobés du Département)

Intervenants : Groupement Territoires Partagés / C21 (maître d'œuvre) - CHARIER TP (travaux).

À noter : le pilotage opérationnel pour le compte du SIVOM est assuré par les services de la Ville de Guérande.

Aménagement de la rue du Ber et de la rue Basse à Saillé

Après 2 tranches d'embellissement de la partie centrale du village, réalisées entre 2014 et 2018, la Ville s'était engagée à réaliser la dernière tranche de sécurisation de la rue du Ber. Cet axe, très fréquenté par les touristes l'été, dessert également l'école, la micro-crèche, l'ESAT et la salle polyvalente de Saillé. Sa sécurisation était donc une priorité de ce début de mandat afin de ralentir la vitesse sur cette voie et ainsi garantir la sécurité des modes de déplacements doux. Le projet prévoit le réaménagement total de la rue du Ber avec la création de 3 plateaux surélevés et d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite. En parallèle de la rue du Ber, la rue Basse, menant de l'église aux marais, va aussi être réaménagée du fait de sa vétusté avancée. De plus, Cap Atlantique profite de ce projet pour moderniser son réseau d'eaux pluviales et Lila Presqu'île participe à la mise en accessibilité des 2 quais bus situés à proximité de l'ESAT.

Coût global de l'aménagement :
1 200 000 € TTC (hors réseau d'eaux pluviales porté par Cap Atlantique)

Mise en service :
fin décembre 2022

Intervenants : Groupement Agence PAUME / EGIS / PHYTOLAB (maître d'œuvre), VIAUD MOTER (travaux VRD/aménagement) et IDVERDE (travaux paysagers)



Parvis de Jean Ménager

La rue des Collèges est bordée par le collège Jacques Brel au nord et le complexe sportif Jean Ménager au sud. Elle permet également d'assurer la liaison, via un passage souterrain piéton/vélo, entre le centre-ville et le lycée Olivier Guichard, la zone d'activité de Bréhador et le complexe tennistique municipal. Ces équipements publics d'importance génèrent des flux piétons quotidiens importants, accentués ces dernières années par l'augmentation de l'activité au sein de la zone de Bréhador. La Ville a donc décidé de sécuriser l'espace entre le collège et le complexe sportif en créant un plateau surélevé et en donnant priorité aux déplacements doux. C'est l'opportunité également d'accompagner la récente réhabilitation du complexe Jean Ménager par la création d'un parvis plus confortable, capable d'accueillir plusieurs dizaines de vélos, et d'une meilleure liaison piétonne vers le parking.

Coût global de l'aménagement :
100 000 € TTC

Mise en service : fin août 2022

Intervenants : Groupement Territoires Partagés C21 (maître d'œuvre), CHARIER TP (travaux) et SYDELA (éclairage public).



Guérande, ville à 30 km/h

Les équipements que vous avez découverts sur ces pages viendront améliorer sensiblement la sécurité des habitants mais ils nécessitent d'être complétés par de nombreux autres dispositifs dont la réalisation devra être étalée dans le temps.

Parmi eux, l'ensemble des voies communales passeront à 30 km/h dès le mois de septembre afin de baisser drastiquement la vitesse dans les rues et sur les grands axes mais aussi pour assurer la sécurité de toutes et tous que ce soit dans la ville ou les villages.

3 questions à Frédéric Dunet

adjoint en charge des travaux, des espaces verts et des mobilités douces



Pourquoi faire évoluer la ville à 30 km/h ?

Ces dernières années, Guérande s'est imposée comme le centre névralgique de notre communauté d'agglomération. Avec une forte hausse de la population, la croissance de nos entreprises et l'attractivité de notre commune, de nouveaux flux ont fait leur apparition. Mais qui dit plus de véhicules dit aussi plus de risques d'accidents ! La Ville et ses villages doivent donc être aménagés afin de répondre à cette évolution pour garantir la sécurité de toutes et tous. Aussi, nous avons décidé de passer l'ensemble des voies communales en zone 30 km/h afin d'apaiser la circulation et de pouvoir sécuriser les différents modes de déplacement, dont les mobilités douces. Ce choix était d'autant plus évident que de nombreux Guérandais nous ont fait part de leur volonté de sécuriser les routes, notamment lors des permanences « J'ai rendez-vous avec mes élus » qui se déroulent une fois par mois dans tous les quartiers et villages de notre commune.

Concrètement, quels sont les futurs aménagements ?

Nous avons procédé à une identification des aménagements à réaliser à Guérande. De nombreux dispositifs sont donc envisagés afin de diminuer les risques sur la route et de garantir des déplacements sereins :

- un plateau surélevé sera construit sur l'entrée de ville route de Mesquer,
- un plateau surélevé sera réalisé sur l'entrée de ville boulevard du 19 Mars 1962, afin de modérer la vitesse venant d'Herbignac et Saint-Molf et faciliter l'entrée des véhicules sur le futur parking de covoiturage,
- des coussins berlinois seront installés sur les entrées de ville est (giratoire de la Porte Calon) et ouest (carrefour d'entrée nord de Quéniquen), ainsi qu'autour des passages piétons les plus fréquentés,
- l'inversion du sens de circulation du faubourg Bizienne fera l'objet d'un test d'ici fin 2022, afin de sécuriser cet axe, dont le trafic est devenu trop important au regard de sa configuration.

Tous ces éléments permettront avant la fin de mandat d'apaiser considérablement la circulation automobile au profit des modes de déplacements doux et de réaffirmer, s'il le fallait, que Guérande est une ville où il fait bon vivre et où la sécurité de tous est une priorité au quotidien.

Quelle place est accordée aux vélos dans ce projet ?

Nous travaillons sur le « schéma vélo ». Il s'agit d'un projet pour revaloriser la mobilité douce et rendre les trajets plus faciles sur la commune. Ainsi, de la signalétique va être installée pour garantir des liaisons bien identifiables, faciles d'accès et praticables. Le passage aux 30 km/h améliorera la sécurité routière mais aussi la cohabitation entre tous les usagers, garantissant une meilleure sécurité aux cyclistes notamment. Une ville sécurisée grâce aux aménagements de ses axes bénéficie à tous. Faire de Guérande une ville prudente, c'est inviter chaque habitant à prendre en considération les autres et garantir ainsi un mieux vivre ensemble. En effet, tous les aménagements que nous faisons et que nous serons amenés à faire ne seraient d'aucune efficacité si nous ne savions pouvoir compter sur la civilité et l'observance des règles de partage de la route des Guérandais.

Le service Urbanisme évolue

Afin de s'adapter au mieux aux usages des administrés et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, le service Urbanisme a modifié ses modes d'accueil.

Le service Urbanisme a en charge la gestion de l'aménagement du territoire et de l'application des droits des sols. Aussi, il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme telles que les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménagement, les permis de démolir ou les certificats d'urbanisme. Pour tout renseignement préalable à l'élaboration de votre projet, il convient de s'adresser à ce service, situé à l'Hôtel de Ville, place du Marché au Bois.

Quand et comment venir au service Urbanisme ?

- Sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis :
La prise de rendez-vous se fait sur www.ville-guerande.fr, onglet « Mes démarches »
- Sans rendez-vous les mardis matin et jeudis matin

Merci de noter que le service est fermé au public les mardis après-midi et jeudis après-midi.

Quelle(s) demande(s) dois-je faire selon mon projet ?	Permis de construire	Déclaration préalable	Permis d'aménager	Permis de démolir	Aucune formalité
Construction d'une maison individuelle	✓				
Construction nouvelle					
Surface de plancher ou emprise au sol ≥ 20 m ²	✓				
Surface de plancher ou emprise au sol ≤ 20 m ²		✓			
Mur - Clôture		✓			
Clôture en secteur protégé ou dans une commune ayant délibéré pour soumettre les clôtures à autorisation		✓			
Terrasse plain-pied (ni couverte, ni close)					✓
Extension					
Surface de plancher ou emprise au sol > 5 m ² et < 20m ²		✓			
Surface de plancher ou emprise au sol > 20m ²	✓				
Par exception, en zone U (urbaine) d'un PLU, extension créant une surface de plancher ou une emprise au sol > 20m ² et < 40 m ²		✓*			
Par exception, en zone U (urbaine) d'un PLU, extension créant une surface de plancher ou une emprise au sol > 20m ² et < 40 m ²	✓**				
Modification de l'aspect extérieur d'une construction					
Travaux de ravalement		✓			
Pose de porte, portail, fenêtre		✓			
Changement de local commercial en habitation	✓				
Projet de démolition					
Démolition				✓	
Lotissement					
Division de parcelle pour construire hors périmètres protégés		✓			
Division de parcelle pour construire dans périmètres protégés			✓		
Division de parcelle pour construire 2 lots ou plus avec des voies et espaces communs			✓		

* À condition que la construction totale soit < 150 m² (surface) ou que la construction existante dépasse déjà 150 m² (surface)

** Si l'extension a pour effet de porter la surface de plancher totale à plus de 150 m²

Quels sont les délais d'instruction des dossiers ?

Instruction à compter du dépôt d'un dossier complet. Attention : les délais d'instruction peuvent être majorés en fonction du type et de la localisation du projet.

Type d'autorisation	Hors périmètre monument historique		Dans périmètre monument historique	
	Maison individuelle	Autres	Maison individuelle	Autres
Déclaration préalable	1 mois		2 mois	
Permis de construire	2 mois	3 mois	3 mois	4 mois
	3 mois		4 mois	
Permis d'aménager	3 mois		4 mois	
Permis de démolir	2 mois		3 mois	
Certificat d'urbanisme Type d'information	1 mois			
Certificat d'urbanisme Type opérationnel	2 mois			

+ d'infos

Service Urbanisme : 02 40 15 60 43



Des jardins partagés dans l'écoquartier de la Maison Neuve

Une zone de jardins partagés, appelée Le Pré Fertile, est en cours d'installation dans l'écoquartier de Guérande.

L'aménagement du Pré Fertile a été réalisé en concertation avec les habitants. 4 ateliers, réunissant la Ville, le maître d'œuvre et les habitants, ont permis de définir le projet en 2019. Son aboutissement va permettre de donner accès à plusieurs familles à un jardin potager. En effet, les jardins partagés et collectifs du Pré Fertile sont destinés au jardinage et à une production familiale de proximité autour d'un espace ouvert sur le quartier.

Le Pré Fertile c'est :

3 500 m² de terrain

25 parcelles, individuelles ou collectives, d'environ 50 m² avec une cuve de récupération d'eau par parcelle

1 parcelle aménagée pour les personnes à mobilité réduite, grâce à des tables potagères

7 cabanons avec abris de jardin individuels

1 récupérateur d'eau de pluie de **10 000** litres

1 cabanon collectif

1 espace pique-nique

1 composteur

Projet subventionné par l'État dans le cadre de France relance



Une opération pour permettre de maintenir et développer les activités agricoles

Un dispositif est lancé pour la première fois en Loire-Atlantique afin de permettre aux propriétaires qui le souhaitent d'échanger ou de vendre leurs parcelles agricoles.

Le Département de Loire-Atlantique, Cap Atlantique et les communes de Guérande, La Turballe et Batz-sur-Mer invitent les propriétaires de parcelles sur le coteau guérandais ou à l'intérieur de la coupure verte de Batz-sur-Mer (de « Kerlan » à « Ker Jacot ») à participer à un projet d'aménagement foncier des espaces agricoles et ruraux, dénommé « Échanges ou cessions d'immeubles ruraux » (ECIR).

L'objectif est de favoriser le développement des activités agricoles locales et d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs, tout en tenant compte des enjeux environnementaux (espèces protégées, zone humide, etc.).

Le cabinet de géomètre assermenté GEOUEST est chargé de mettre en œuvre ce dispositif financé par Cap Atlantique et Le Département de Loire-Atlantique. Localement, cette procédure est sous la responsabilité d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) à laquelle participent des représentants des propriétaires de chacune des communes concernées.

Les propriétaires inclus dans le périmètre et concernés par cette action seront convoqués à une enquête publique qui se déroulera du 22 août au 23 septembre, salle Guillaume de Chastel, à Guérande.

+ d'infos

www.ville-guerande.fr et www.cap-atlantique.fr

+

Modernisation de l'aire de jeux du Léchet

Située dans le secteur du Léchet, pas loin de Maison Neuve, l'aire de jeux a bénéficié de travaux pour accueillir au mieux les enfants de 2 à 12 ans : installation de nouveaux jeux, réparation des portillons et de la clôture, mise en place de mobilier. Vous pouvez y retourner en toute sécurité !





Les aménagements et les travaux de sécurité au cœur des projets du SIVOM*

Au regard du vieillissement des infrastructures, des nouveaux enjeux sur La Madeleine et des nombreux défis à mener pour accompagner une évolution nécessaire des services, Nicolas Criaud, Président du SIVOM et Maire de Guérande, et Claude Bodet, Vice-Président et Maire de Saint-Lyphard, souhaitent conjointement conduire une nouvelle politique d'investissements.

Le SIVOM a la volonté, dès cette année, d'augmenter fortement les investissements pour La Madeleine et de pérenniser cet effort. De fait, les participations des communes augmenteront de près de 120 %. Pour la première fois, un Plan Pluriannuel d'Investissement est mis en place sur le SIVOM, mettant en valeur les investissements marquants du mandat.

2023 : modulaire accueil périscolaire (300 000 €)

2024 : rénovation énergétique école maternelle (375 000 €)

2025 : rénovation énergétique suite (375 000 €)

2026 : rue des Dolmens (300 000 €) et sol de la salle des sports (150 000 €)

Il est aussi possible que d'autres opportunités se présentent auquel cas des investissements complémentaires pourraient voir le jour (exemple : un terrain de foot synthétique).



* SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de La Madeleine. Son objectif est de permettre la coopération de Guérande et Saint-Lyphard autour de problématiques communes.

PROJETS DE TRAVAUX EN 2022

- Réfection de la rue des Parcs Neufs et sécurisation de la rue Saint-Exupéry 250 000 €
- Sécurisation de la rue des Dolmens 10 000 €
- Installation de sanitaires place l'Abbé Loiseau
- Lancement des études pour l'accueil périscolaire 40 000 €
- Enveloppe prévisionnelle pour l'entretien, les études et diagnostic des bâtiments 5 000 € provision travaux d'urgence

ESPACE PUBLIC

- Aménagement de sécurité (réfection, remplacement/extension éclairage public) 15 000 €
- Création liaisons douces et accessibilité de la voirie et des espaces publics 5 000 €
- Divers : réseaux eaux pluviales, signalisation verticale 8 000 €
- Mobilier urbain, aire de jeux extérieurs, aménagements paysagers 8 000 €

MATÉRIEL DES SERVICES

Mobilier et matériel au restaurant scolaire, à l'école maternelle et élémentaire et divers sites (salle de sports, accueil périscolaire, etc.) 20 000 €



Natura 2000 : quels enjeux à Guérande ?

Les sites classés « Natura 2000 » résultent de la politique européenne en matière de protection de la nature locale. L'objectif ? Établir un réseau regroupant les sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne afin d'enrayer la perte de biodiversité.

Le dispositif Natura 2000 vise à assurer la préservation des milieux côtiers et des habitats de l'estran, la gestion des marais, prairies, roselières et l'information et la sensibilisation sur la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ces objectifs tendent également à concilier les activités humaines et les pratiques qui participent à forger l'intérêt écologique de nos territoires.

Ainsi, sur la commune de Guérande, sont recensés :

- 85 espèces d'oiseaux et leurs habitats, dont l'avocette élégante, la gorgebleue à miroir et le phragmite aquatique,
- 25 milieux remarquables dont les dunes, falaises, prairies humides, marais salants,
- 5 espèces animales et végétales : la loutre d'Europe, l'agrion de Mercure, le flûteau nageant, l'oseille des rochers et la lucane cerf-volant.



Des animations tournées vers la biodiversité sur votre commune

À la rencontre des arbres et de ses habitants

Judi 21 juillet à 14h

Ouvrons les yeux sur la nature qui nous entoure et partons à la rencontre des arbres et de leurs habitants. Public familial - Sortie pédestre - 2h - Gratuit

Info + Maison du Parc de Brière : www.parc-naturel-briere.com/fr/tourisme/agenda

Semaines guérandaises du développement durable

Du 17 septembre au 2 octobre

À noter dès maintenant : la 2^e édition de la Fête du vélo aura lieu le dimanche 25 septembre 2022, à La Coulée verte

Retrouvez prochainement les animations proposées sur www.ville-guerande.fr



Atlas de la Biodiversité : bilan des actions mises en place en 2021

Inventaire de la biodiversité

Ont été recensés en 2021 :

29 espèces de papillons de jour

9 espèces de libellules

26 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) et quelques azurés de l'ajonc, espèce en raréfaction en Loire-Atlantique.

Animations

8 animations grand public

2 animateurs du centre de loisirs guérandais ont été formés à la biodiversité

1 livre policier écologique, écrit par des jeunes de l'Accueil 10/14 ans avec Guillaume Le Cornec

De nombreux Guérandais ont répondu présents au programme de sciences participatives "Tous aux papillons en Brière".

À venir...

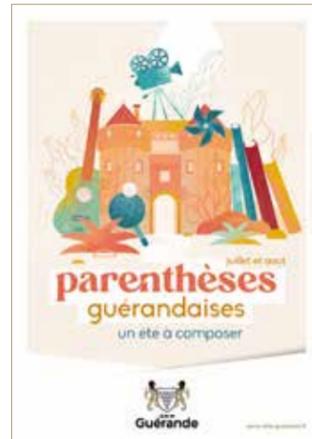
L'aventure continue avec, en 2022, un inventaire des oiseaux et des amphibiens, des programmes de sciences participatives pour le grand public et les scolaires, ainsi que des formations d'agents des services techniques de la commune. Tous les Guérandais sont les bienvenus à participer et devenir des acteurs de la protection de la biodiversité sur leur territoire !



Parenthèses guérandaises

Du 5 juillet au 31 août, c'est au milieu d'une clairière ombragée, non loin de la porte Saint-Michel, le long des remparts boulevard du Nord que le rendez-vous est donné !

Pour cette seconde édition des parenthèses guérandaises, la Ville rythme votre été en le ponctuant de rendez-vous festifs, sportifs, littéraires, cinématographiques ou musicaux. À vous de dessiner votre partition et nourrir vos envies. En après-midi ou en soirée, en semaine ou en week-end, de nombreux événements vous feront vivre une saison animée et pleine de découvertes.



+ d'infos

Retrouvez le programme inséré dans ce numéro, sur les réseaux sociaux et sur www.ville-guerande.fr

Soutien à l'économie de proximité et à l'artisanat

La Ville de Guérande et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) ont renforcé, par la signature de la « charte en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat », leur partenariat au profit de l'économie de proximité et de l'artisanat. Elle a été signée le jeudi 12 mai 2022, à l'occasion de la Fête du Pain, en présence de Frédéric Brangeon, Président de la CMA, de Nicolas Criaud, Maire de Guérande.

Objectif de la charte : développer le tissu économique local et renforcer l'accompagnement des artisans. En signant cette charte, la commune de Guérande s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire, favoriser le renouvellement des entreprises artisanales et valoriser l'excellence et le savoir-faire des entreprises, des dirigeant(e)s, des jeunes apprenti(e)s. De son côté, la CMA s'engage à renforcer sa présence sur le territoire, accompagner la commune dans la définition et la mise en œuvre de son projet en matière d'économie de proximité, initier, coordonner et animer, au bénéfice des acteurs économiques, des actions collectives pour répondre aux enjeux du territoire ou encore conseiller les artisans-commerçants sur le volet de l'attractivité de leur commerce.

Pour sceller cet engagement mutuel, une plaque « Commune engagée en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat » sera installée sur la commune.

L'artisanat sur le territoire en chiffres



495

établissements, dont 46% dans l'artisanat commercial et les services aux particuliers, 42% dans la construction, 12% dans l'artisanat de production et les services aux entreprises.

Les entreprises artisanales guérandaises accueillent

890

emplois salariés et 71 apprentis.

Retour en images sur la Fête du pain, le 14 mai 2022



Nicolas Criaud et Frédéric Brangeon



Représentez votre quartier ou votre village

Dans la dynamique du projet de démocratie participative initiée pour l'année 2022, Guérande fait appel aux talents de ses citoyens pour tenir le rôle phare d'ambassadeur ou d'ambassadrice de quartier afin d'amener la Ville vers un nouveau paysage guérandais.

Qui peut devenir ambassadeur ?

Tout citoyen résidant sur la commune de Guérande, majeur ou mineur accompagné, qui souhaite s'investir dans la vie locale, quel que soit le domaine sur lequel il souhaite intervenir.

Pourquoi devenir ambassadeur ?

- Participer au développement des quartiers et des hameaux ;
- Maintenir le cadre de vie en remontant les signalements des riverains auprès des services municipaux, et ainsi contribuer au développement de la qualité de vie dans les quartiers ;

- Soutenir et accompagner les initiatives des habitants ;
- Être au fait de l'actualité de ma ville et de mon territoire sur les sujets correspondants à mes passions ou à mes expertises ;
- Participer à des groupes de réflexion, être force de proposition, faire avancer des projets, des actions constructives pour le collectif ;
- Être impliqué dans différentes manifestations ;
- Promouvoir une image positive, moderne et innovante en accord avec le projet de la Ville et le cœur des Guérandais.

Comment devenir ambassadeur ?

Remplir une fiche à retirer à l'Hôtel de Ville ou à télécharger depuis la plateforme www.mongraindesel.guerande.bzh

+ d'infos

Service Démocratie participative
02 40 15 60 40
democratieparticipative@ville-guerande.fr



Connaissez-vous la plateforme dédiée à la démocratie participative à Guérande ?

www.mongraindesel.guerande.bzh

Je donne mon grain de sel et contribue à la vie collective. Avis, votes, contributions, projets citoyens, coconstruction de Guérande : c'est sur www.mongraindesel.guerande.bzh que ça se passe !

En cours à la médiathèque...

Vous avez été nombreux à répondre avec intérêt à la grande consultation lancée par la médiathèque au printemps dernier. À travers un questionnaire, vous avez pu nous parler de vos habitudes, vos envies, vos suggestions d'évolutions. Horaires, espace numérique repensé, nouvelles animations, contenus des collections... des nouveautés se profileront pour la rentrée de septembre, toujours plus en phase avec vos attentes. Tendez l'oreille et ouvrez l'œil !



Partir en livre

Le livre jeunesse est à la fête ! La médiathèque, l'association Millefeuilles et Petit-Lu et la librairie l'Esprit large vous invitent à prendre l'air et à ouvrir les livres avec les plus petits, ici dans un jardin, là à la Coulée verte. Lectures, comptines en musique, goûter, jeux, ateliers artistiques... partagez le goût des livres avec les plus jeunes.

Info +

Détail des animations à retrouver sur www.ville-guerande.fr

Les remparts accessibles jusqu'à la porte Vannetaise

Le parcours des remparts depuis la porte Saint-Michel s'est allongé et vous emmène à présent jusqu'à la porte Vannetaise. Il inclut la visite inédite de la tour Sainte-Anne dont le plancher jusque-là disparu a été restitué lors de sa récente restauration. L'occasion de découvrir d'un peu plus près l'architecture militaire médiévale avec sa chambre de tir.

Visite des remparts incluse dans le droit d'entrée de Porte Saint-Michel - Musée de Guérande.

Info +

Porte Saint-Michel : 02 28 55 05 05



Le moulin de Crémeur, dit "Moulin du diable"

À l'entrée nord de la ville, ce moulin à vent, classé monument historique en 1901, a été construit par Tristan de Carné (1476-1536), maître d'hôtel des ducs de Bretagne et capitaine de Guérande.

Ce moulin historique est l'objet de nombreuses légendes. Selon l'une d'entre elles, un seigneur a un jour promis au meunier de reconstruire, en une nuit, son moulin détruit par un incendie, à condition qu'il lui donne sa fille. Le meunier accepte alors mais, sur les conseils de son épouse, impose au seigneur qu'il ne manque aucune pierre au moulin quand le coq chantera. Des créatures s'activent pendant la nuit et à l'aube, le seigneur se prépare à placer la dernière pierre. C'est alors que l'épouse décapuchonne son coq, qu'elle tient serré dans son manteau. Réveillé en sursaut, le coq se fend d'un "cocorico" sonore, faisant fuir le seigneur qui était en réalité le diable.

Conséquence de cette légende ou pas, une statue de la Vierge fut placée dans l'alvéole.

Ce moulin à petit pied breton ou "taille de guêpe" a fonctionné jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Josick Lancien, Président de l'association des "Amis de Guérande".

Un dispositif solidaire d'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)

Vous avez entre 15 et 30 ans et vous venez de trouver un emploi, un stage ou une formation sur le territoire ?

Vous pouvez bénéficier d'un hébergement temporaire approuvé, d'un tarif abordable et d'un soutien professionnel tout en créant des liens sociaux.

Vous disposez d'une chambre inoccupée chez vous ?

Vous pouvez accueillir un(e) jeune en recherche d'hébergement à proximité de son activité.

Formulaire de demande de logement et informations auprès de l'Association Presqu'île Habitat Jeune (APHJ) 2 rue Louis Eon à Guérande - 02 40 11 16 11 contact@aphj-logement.fr - <https://aphj-logement.fr/>



L'accessibilité, un enjeu de taille pour Guérande

La Commission Communale d'Accessibilité, lieu d'échange et de concertation, a réalisé dernièrement un constat sur l'état d'accessibilité de la commune (cadre bâti existant, voirie, espaces publics et transports). Fort de ce diagnostic et sous l'impulsion de Monsieur Stéphane Simon, conseiller subdélégué au Handicap, à l'Économie sociale et solidaire, à l'Emploi et à l'Égalité des chances, une première marche vers l'accessibilité a été organisée vendredi 4 mars dernier.

Un groupe constitué de citoyens, de membres de la commission du CCAS, d'élus et d'agents municipaux a fait un parcours dans la ville. L'occasion de relever les points pouvant rendre ce trajet difficile aux personnes à mobilité réduite : travaux, objets inappropriés sur la voie publique, mauvais stationnements, etc.

Des travaux vont être mis en place par la Ville pour améliorer la voirie existante et créer des voies douces partagées. Il est aussi important que chaque Guérandais aide à améliorer l'accessibilité en cessant de stationner son véhicule sur un trottoir, de déposer ses poubelles au milieu d'un passage ou de laisser ses haies déborder sur le domaine public, par exemple. Autant de gestes qui relèvent de chacun et qui améliorent le quotidien de tous.

Nous vous rappelons que la Ville met à disposition des Guérandais des rampes amovibles gratuites !

Info +

CCAS
02 40 24 99 57

Le CCAS dispose d'un protocole canicule pour les personnes isolées

Afin de mettre en place une veille et de mobiliser les services auprès des personnes les plus fragiles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tient un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile. Ce registre permet de leur apporter de l'aide si besoin, notamment en cas de pandémie, de plan grand froid ou de plan canicule.

Il est possible de s'inscrire ou d'inscrire une personne par téléphone au 02 40 24 99 57 ou par mail en écrivant à accueil.ccas@ville-guerande.fr.

L'isolement est un enjeu majeur, il est possible de le rompre. Ne restez pas seul(e), votre commune est dynamique, de nombreux bénévoles et professionnels peuvent être à vos côtés et vous accompagner pour que vous retrouviez du lien social.

Info +

CCAS, 11 rue des saulniers à Guérande
02 40 24 99 57



Les Guérandais ont répondu présents pour soutenir l'Ukraine

Le samedi 12 mars dernier, vous étiez plus de 300 Guérandais à participer à la grande collecte en faveur de l'Ukraine organisée au complexe sportif de Kerbiniou ! En partenariat avec la Protection civile, les dons reçus ont été acheminés à la frontière polonaise où une partie a été distribuée aux réfugiés sur place, et l'autre a été transportée jusqu'à Lviv.

Il est toujours possible de soutenir financièrement les réfugiés Ukrainiens en allant sur le site : www.protection-civile.org.

AVOIR LE COURAGE D'INVESTIR POUR L'AVENIR

Au début de l'année 2022, la majorité a présenté au conseil municipal le tant attendu Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui présente un programme d'investissements pour la commune sur les 5 années à venir. Nous nous attendions à un document très structuré avec une analyse des grands enjeux et des décisions d'investissements qui en résultent. Au lieu de cela, nous avons eu un tableau de chiffres sur une feuille A4 sans analyse politique ni perspectives d'avenir. La seule ligne directrice semble être une volonté de désendetter la commune. Mais cela ne constitue pas à nos yeux un programme politique. Il nous paraît plus que jamais nécessaire de se situer dans un temps long et de développer des projets et des services pour la population guérandaise, y compris pour les générations futures.

La majorité nous dit que l'essentiel des investissements prévus servira à rattraper le manque d'entretien du patrimoine pendant le municipale précédent. Mais c'est bien cette même majorité qui était alors aux commandes et qui a elle-même créé cette situation.

Parmi les choix retenus à l'époque figure le Plan Lumière de 2016 pour la mise en valeur du patrimoine bâti, projet que nous avons toujours contesté. Réalisé dans le cadre d'un partenariat public privé avec le groupe Bouygues, ce plan participe à l'endettement de la commune à hauteur de 2,2 millions d'euros, ce qui nous paraît démesuré. Et quelle est la réelle utilité de cet investissement étant donné qu'il n'y a pas eu d'accompagnement en terme d'animation ? Nous pouvons tous constater le résultat : les rues de Guérande sont toujours aussi désertes le soir, même en plein cœur de l'été ! De plus, cet investissement est contestable par rapport à la sobriété énergétique nécessaire pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique.

Une autre erreur politique de la majorité concerne cette fois les écoles. En effet, nous avons constaté à la lecture du PPI que la nouvelle école du quartier de la Maison Neuve allait être construite après 2027 ! Pourtant, ce projet est sur la table depuis plus de 10 ans et il a même fait l'objet d'un long article dans le Guérande magazine du printemps 2019. L'écoquartier de la Maison Neuve a été conçu depuis le début avec la construction d'une école, ce qui a pu motiver des jeunes foyers à venir s'installer dans ce nouveau quartier. Quelle confiance peut-on accorder à des élus qui ne respectent pas leurs engagements ?

Pendant ce temps, on remet de l'argent pour des travaux dans l'école du Pradonnais alors qu'on devrait déjà avoir à la Maison Neuve une école neuve, confortable, bien dimensionnée et économe en énergie, donc moins coûteuse en fonctionnement et plus conforme à la lutte contre le dérèglement climatique par rapport au Pradonnais, véritable passoire énergétique et pour le moins inconfortable pour les élèves et les enseignants.

La politique d'investissements de la majorité à travers ce PPI, en plus de ne pas respecter les promesses faites, ne trace aucune voie pour l'avenir en lien avec les grandes problématiques actuelles (dérèglement climatique, politique culturelle ambitieuse pour renforcer la cohésion sociale, etc.). Bref, un municipale qui n'aura servi à rien.

Vivons guérande (et la France) écologique et solidaire !

mercedes.forge@vges.fr gaelle.estay@vges.fr
jean-noel.desbois@vges.fr alain.legentil@vges.fr



Trois jours avant les élections présidentielles les Guérandais ont découvert qu'en catimini la municipalité avait décidé d'augmenter leurs impôts locaux de + 5 %. Cumulée au 3,40 % d'augmentation au titre de l'inflation, la facture risque de les réveiller douloureusement.

Cette mesure importante n'avait pourtant jamais été présentée au cours du débat d'orientation budgétaire, acte réglementaire qui se tient en amont du vote du budget. Ce tour de passe-passe ni sérieux ni responsable bafoue les formes élémentaires du débat budgétaire.

Sur le fond, rien ne justifie cette ponction fiscale, hormis peut-être un calcul politicien qui permet de profiter du début de mandat pour faire passer une mesure impopulaire et augmenter ensuite la dette de façon plus indolore comme on l'a compris à demi-mot.

Mais c'est en fait le budget qui est mal conçu : les dépenses de fonctionnement sont trop importantes et ne permettent pas les dépenses d'investissement dont la ville a grand besoin.

Le pouvoir régalien de lever l'impôt est un pouvoir considérable qui ne se manie pas à la légère. Il doit y avoir des besoins graves et urgents qui exigent une mobilisation exceptionnelle de tous les contribuables.

Nous ne sommes pas dans ce cas là.

La municipalité qui aura évidemment toujours besoin d'argent se précipite sur la seule martingale qui ne demande aucun effort : Augmenter les impôts. Facile d'être généreux avec l'argent des autres !

On a vu où menait cette frénésie d'impôts avec l'affaire de la surtaxe des résidences secondaires qui ne rapportera finalement pas un centime tout en coûtant davantage aux gens concernés.

Si la commune manque d'argent c'est qu'elle est mal gérée. Les millions qui manquent sont ceux qui sont partis dans la gestion désastreuse du Petit Séminaire, ce sont ceux qui vont être engloutis dans une réfection provisoire de l'école de la Pradonnais avant qu'elle ne soit rasée pour moitié pour construire, on ne sait quelle école, mais à grand prix, à la Maison Neuve ; les millions qui manquent ce sont ceux qui servent à éclairer les remparts alors que la chaussée elle-même est dans l'obscurité...

Les Guérandais méritent mieux pour les efforts qu'ils font pour leur ville : leur porte-monnaie ne doit pas être le palliatif des incohérences budgétaires de leur municipalité.



Un nouveau souffle pour Guérande

charles.dekersabiec@ville-guerande.fr
sylvie.costes@ville-guerande.fr
jean-luc.baholet@ville-guerande.fr
<https://guerande-nouveausouffle.fr/>

Quels projets après deux années de mandat ?

Le temps passe et déjà deux ans de mandature ! L'espacement des conseils municipaux amoindrit la vie municipale. Des contacts minces entre les élus rendent le travail difficile et peu transparent sur les dossiers importants.

Le revers concernant le Petit séminaire, définitivement acquis par le privé pour la réalisation d'appartements est une épreuve pour tous ceux qui croyaient à une vocation publique de ce bâtiment.

Notre équipe choisit de défendre sa vision de la vie municipale et de la valorisation du patrimoine. Elle travaille et présente aux élus des projets réfléchis, ensemble, pour l'avenir de notre ville.

Nous sommes à la croisée des chemins, que ce soit pour l'avenir du Carré St Jean ou celui du site de Pen Bron. Nous nous en expliquerons.



Guérande l'avenir en presqu'île

guer.av.pres@gmail.com
<https://fb.me/bailhache2020>
www.bailhache2020.com

Chères Guérandaises, chers Guérandais,

A l'aube de cette saison estivale, nous souhaitons revenir sur les nombreux temps forts qui ont fait vivre notre collectivité ces derniers mois et nos projets à venir.

La Fête médiévale : une grande réussite populaire !

Après trois années d'absence, la Fête médiévale était attendue avec impatience. Cette édition a été un grand succès populaire avec près de 40.000 spectateurs. Nous tenons à remercier l'ensemble des services de la commune qui ont œuvré à faire renaître cet événement mais aussi les associations et les nombreux bénévoles qui contribuent au rayonnement de notre ville.

Le thème « Sur les routes de l'or blanc », chemin de fer de cette édition, était l'occasion de mettre en valeur notre terroir et notre artisanat local : c'est la première fois en 20 ans d'existence que le sel était à l'honneur de ce moment festif.

L'élection présidentielle : un temps démocratique important

Ces derniers mois ont été particulièrement marqués par plusieurs temps démocratiques importants : les élections présidentielles et législatives. Le pouvoir du peuple, demos kratos, est l'essence même de notre système politique, le vote des Français est ainsi incontestable. La participation des électeurs est ce qui fait la force de notre Démocratie.

Cependant, nous ne pouvons nous réjouir qu'un temps car l'abstention de plus en plus forte et la montée en puissance des extrêmes sont la traduction d'une défiance accrue des Françaises et des Français envers leurs représentants. Il est donc primordial pour l'ensemble du personnel politique de s'interroger sur les causes de ce phénomène.

Nous sommes conscients de cette méfiance. Aussi, nous poursuivons notre travail de proximité avec la population afin de mieux comprendre leurs attentes et pour pouvoir trouver des solutions adaptées.

Des résultats concrets de la démocratie participative

Dans la droite ligne de nos propos précédents, nos actions en faveur d'une « Démocratie participative » et notamment le dispositif « J'ai rendez-vous avec mes élus » offrent des temps d'échanges entre les élus et les Guérandaises et Guérandais. Ces rencontres permettent à ces derniers d'exprimer leurs envies, leurs projets mais également les difficultés rencontrées au quotidien.

Lors de ces échanges, une préoccupation en particulier s'est fait ressentir : la vitesse sur les routes. Que ce soit dans le centre-ville comme dans les villages, tous nos quartiers sont concernés ! Afin de répondre à cette demande, nous avons pris la décision d'instaurer la « Ville à 30 km/h ». Cette transformation que vous avez pu découvrir dans ce magazine municipal prendra effet dès la rentrée et imposera, sur l'ensemble des voies communales, une circulation à 30 km/h. Parce qu'un piéton a 90% de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h alors qu'il n'en a que 20% à 50 km/h, Guérande en « Zone 30 » a donc été un choix nécessaire pour la sécurité de tous.

Cette mesure s'accompagnera également d'aménagements de sécurité comme nous avons déjà pu le faire à « La Nantaise ». Ajouts de coussins berlinois, écluses, plateaux surélevés... les dispositifs sont nombreux mais nécessitent un budget conséquent pour être efficaces afin de casser la vitesse sur nos routes : ils seront déployés petit à petit en commençant par les zones les plus accidentogènes.

Les occupations illicites, une préoccupation majeure de la municipalité

Enfin, et parce que l'été est la période de l'année où nous faisons face à ces nuisances, nous voulions aborder avec vous la question des installations illicites des gens du voyage sur notre commune pendant la saison estivale. Nous savons que ces situations sont sources de craintes pour nombre d'entre vous et nous tenions à vous rassurer sur notre engagement le plus total afin d'empêcher tant que possible ces installations.

En tant qu'élus locaux, et à l'instar de la loi relative à l'expulsion des squatteurs, il est urgent que l'État acte des solutions efficaces pour condamner très durement de tels agissements qui vont à l'encontre de la loi.

La communauté d'agglomération Cap Atlantique est elle aussi consciente de ce problème et agit en conséquence avec l'appui de la Ville de Guérande.

Dans cette attente, nous déposons une plainte systématiquement dès qu'il s'agit d'un terrain public et/ou nous incitons les propriétaires des terrains privés à le faire afin que nous puissions lancer une procédure d'expulsion. Un délai de deux semaines est nécessaire à la sous-préfecture de Saint-Nazaire afin de mettre fin à ces installations illicites. Nous regrettons cette lourdeur administrative et juridique qui ne permet pas d'agir plus rapidement.

Pour conclure cette tribune, nous vous souhaitons, à toutes et tous, un très bel été !

La Majorité municipale

Préparer la rentrée

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre, pour tous les écoliers de France. À Guérande comme ailleurs, la rentrée se prépare dès maintenant. Retrouvez dans ce dossier toutes les informations concernant la rentrée scolaire mais aussi les activités proposées aux petits et aux plus grands Guérandais.

Inscriptions scolaires

Il est encore temps d'inscrire vos enfants dans les écoles, aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire pour l'année 2022/2023. Il faut pour cela prendre rendez-vous avec la Maison de la Famille.

Info +

Maison de la Famille :
22 faubourg Saint-Michel
02 40 15 10 50
accueil.maisondela famille@ville-guerande.fr

Des découvertes sportives pour les 3-8 ans

L'École municipale des sports (EMS) a pour objectif de sensibiliser les jeunes Guérandais à la pratique sportive en proposant des initiations à différentes disciplines dans un but non compétitif. La richesse du contenu et le choix des activités contribuent à une meilleure orientation sportive de l'enfant.

Ainsi, l'EMS se veut être la passerelle idéale permettant l'éveil et suscitant l'intérêt de l'enfant à la pratique sportive en club. Les inscriptions se font au semestre, sur le portail Famille <https://guerande.portail-familles.net/>

Semestre 1 :
du 19 septembre 2022 au 10 février 2023
Ouverture des inscriptions le 22 août pour les Guérandais et le 5 septembre pour les hors commune.

Semestre 2 :
du 27 février au 7 juillet 2023
Ouverture des inscriptions le 16 janvier 2023 pour les Guérandais et le 30 janvier 2023 pour les hors commune.

Info +

02 40 15 10 50
servicedessports@ville-guerande.fr

Des pratiques artistiques pour les 5-17 ans

L'École des Arts et du Patrimoine propose une quinzaine de cours hebdomadaires, à travers trois disciplines permettant aux enfants et adolescents de découvrir différentes pratiques artistiques (danse jazz, arts plastiques, théâtre). Le premier cours d'essai est gratuit.

Les inscriptions se font à partir du jeudi 25 août 2022 pour les Guérandais et du lundi 5 septembre pour tous.

Info +

École des Arts et du Patrimoine :
02 40 15 10 01
ecole.artspatrimoine@ville-guerande.fr



Des animations prévues à la rentrée

Forum des associations

Samedi 10 septembre au complexe de Kerbiniou

Journées européennes du patrimoine

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Ouverture des monuments historiques (Porte St-Michel, églises et chapelles des villages) et visites guidées gratuites de la cité médiévale.

Programme complet des animations disponible prochainement sur www.ville-guerande.fr

La rentrée de septembre, c'est aussi l'occasion de...

- ... vous abonner à la médiathèque
- ... devenir bénévole pour le CCAS
- ... venir à la rencontre des associations guérandaises lors du Forum des associations, le 10 septembre
- ... découvrir la saison culturelle programmée au Centre culturel Athanor



Sortie du Guide des services

Après deux ans d'absence, le Guide des services de Guérande va être distribué à la rentrée dans les boîtes aux lettres des Guérandais. Vous le retrouverez aussi dans les bâtiments municipaux et en ligne sur notre site internet.

Le Portail Famille, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une plateforme en ligne qui vous donne accès aux informations et réservations d'activités et vous permet d'effectuer les démarches administratives suivantes :

- actualiser vos informations personnelles et celles de votre famille (obligatoirement une fois par an au minimum),
- payer vos factures en ligne,
- prendre connaissance des programmes des activités Jeunesse proposés par la Ville (Mini-camps, Découv'Sports),

- inscrire vos enfants aux accueils de loisirs, aux temps péri et extrascolaires et/ou annuler leur présence,
- réserver ou annuler les repas à la restauration scolaire.

N'oubliez pas d'actualiser votre Dossier Unique d'Inscription (DUI) sur le Portail Famille :
<https://guerande.portail-familles.net/>

Environnement, autofinancement, entraide... les 10/14 ans se bougent



L'Accueil 10/14 ans a proposé au cours de l'année scolaire de nombreuses activités en lien avec le développement durable ou la solidarité. Les jeunes Guérandais ont ainsi pu participer à des ateliers autour de l'environnement : ramassage de déchets, sciences participatives, observation de leur environnement, projet « Enquêtes en Brière » avec M. Le Cornec et le Parc de Brière. Ils ont aussi pris part à une journée de défis sportifs (« color run » avec d'autres espaces jeunes du territoire), à des temps d'aide aux devoirs et à de nombreuses actions. Parmi celles-ci, ils ont développé un projet d'autofinancement afin d'organiser une sortie. Ce sont les jeunes qui ont mené le projet de A à Z : de la recherche de la destination au financement grâce à des actions (vente d'objets réalisés par leur soin sur le marché de Guérande, car wash, marché aux plantes, etc.). Les 6 actions d'autofinancement ont permis au groupe de récolter 1 750 €. Ainsi, le groupe de 16 jeunes encadré par 2 animateurs va pouvoir se rendre dans 2 parcs d'attraction en juillet pour 30 € seulement par famille.

Info +

Accueil 10/14 ans : 02 40 15 10 50

Financer son permis de conduire tout en s'engageant

La Ville de Guérande propose d'accompagner financièrement les jeunes Guérandais qui souhaitent obtenir leur permis de conduire, en échange d'un engagement citoyen pour la collectivité (en aidant une association ou un service municipal par exemple). Nous avons interviewé des jeunes Guérandais qui ont pu bénéficier de ce dispositif de soutien :

« J'avais besoin du permis pour des questions pratiques, pour mes études et pour me déplacer en ville. »

Chloé, 17 ans

« Ce dispositif m'a aidé à participer au financement de mon permis de conduire. J'ai découvert la Mission locale de Guérande et j'ai apprécié l'équipe et la mission que j'ai réalisée. »

Estelle, 17 ans

« Ce dispositif m'a permis de découvrir de super bénévoles qui donnent de leur temps pour venir en aide à autrui. Pendant mon engagement, j'ai découvert le monde du bénévolat et j'ai apprécié le fait de préparer des vêtements et objets pour les personnes dans le besoin. »

Julien, 18 ans

Maison de la Famille
02 40 15 10 50

Info +

La Mission locale et le Spot 15/25 accompagnent les jeunes



La Mission locale a développé en 2022 de nouveaux ateliers et événements ouverts à tous les jeunes de 16 à 25 ans ayant besoin d'aide concernant leur insertion sociale et/ou professionnelle. Réaliser un CV, faire des tests pour mieux se connaître, consulter des fiches métiers, parler à un psychologue, mettre en place un contrat d'engagement jeune... Autant de ressources mises à disposition des jeunes à la Mission locale de Guérande.

Info +

Mission locale de la presqu'île guérandaise : 02 40 42 96 76
mission@ml-guerande.fr

Le Spot 15/25 est un lieu ressource géré par l'association des PEP Atlantique Anjou qui accueille, informe et oriente les jeunes sur les sujets du quotidien allant du parcours professionnel à un projet de voyage à l'étranger, en passant par des solutions pour se loger ou des informations sur l'accès aux droits. C'est aussi un espace de rencontre, d'écoute, d'échange et de création. Un lieu où les initiatives individuelles et collectives sont encouragées, accompagnées et soutenues. L'équipe se tient à la disposition des jeunes pour les épauler dans la construction de leurs projets (méthodologie, recherche de financements, partenariats...) et leur permettre de développer de nouvelles compétences.

Info +

Spot 15/25, 3 Impasse Anne de Bretagne, 06 72 09 97 58
spot15-25@lespep44-49.org

Instagram : le_spot1525_guerande /
Facebook : @spot1525

Le Maire vous répond



Monsieur le Maire, une aire d'accueil pour les gens du voyage doit être installée au Pré du Bissin. Sera-t-elle en place dès cet été ?
_ Gonzague



Lors du Conseil municipal de la Ville de Guérande en date du 10 novembre 2021, les élus ont voté à l'unanimité pour la création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage à Guérande en remplacement de l'aire actuelle située à Herbignac.

Certains me demandent : « Pourquoi faire cette aire de grand passage ? » Parce que nous avons l'obligation légale de trouver un terrain d'accueil sans quoi nous n'aurions plus l'autorisation de la sous-préfecture pour faire expulser les installations illicites sur notre commune.

Le choix de ce terrain s'est imposé tant il était le seul à répondre aux nombreuses normes imposées par l'État (accès aux réseaux d'eau et d'électricité, superficie du terrain...). À cet effet, nous sommes dans l'attente de sa validation finale afin de réaliser des aménagements pour sécuriser les abords et garantir la protection de l'environnement.

Ainsi, même si le terrain n'est pas disponible cet été, nous ferons – comme à l'accoutumée – tout le nécessaire pour expulser les contrevenants le plus rapidement possible.



Habitante de Clis, je rejoins régulièrement l'intra-muros à vélo. En été particulièrement, il est très compliqué de pouvoir accrocher son vélo sur un emplacement dédié. Qu'en sera-t-il cette année ?
_ Charlène



Je suis conscient du manque d'emplacement pour stationner son vélo notamment dans le centre-ville. Dans l'attente d'engager des démarches auprès des architectes des Bâtiments de France pour pouvoir mettre des aménagements dédiés auprès des remparts tout au long de l'année, nous allons installer des plateformes temporaires pour pouvoir accrocher votre vélo aux entrées de l'intra-muros. Ces ajouts avaient eu beaucoup de succès l'année dernière !

Plus largement, nous verrons pour déployer dans les mois et années qui viennent de nouveaux aménagements pour faciliter la pratique des mobilités douces dans la Ville et les Villages.

Vous souhaitez vous aussi adresser une question à Monsieur le Maire ? Envoyez-nous votre message à l'adresse communication@ville-guerande.fr

